

Le rapporteur expose à l'assemblée que le Lycée Agricampus de Théza souhaite reprendre la collaboration avec le SMBVR.

En effet, par le passé, le SMBVR intervenait selon les demandes de deux enseignants, sur les thématiques inondation, qualité de l'eau et pollution sur le bassin versant.

Le présent projet porte sur « la Valorisation écoresponsable de l'Agouille de la Mar » avec trois objectifs :

1. **Éduquer** : former les apprenants aux enjeux écologiques, aux conflits d'usages, à la gestion d'un milieu aquatique.
2. **Préserver** : établir un diagnostic écologique et participer à la valorisation de la zone.
3. **Communiquer** : produire des supports pédagogiques et informatifs ; sensibiliser les habitants et acteurs du territoire.

Dans ce partenariat, le SMBVR apportera son appui technique et son expertise notamment lors de certaines sorties de terrains et sur du temps d'enseignement. Il pourra faire participer les élèves à des réunions ou à des rencontres avec les parties prenantes du territoire de l'Agouille. Enfin, le SMBVR validera les différentes productions avant toute diffusion.

Le présent partenariat portera sur une durée de 2 année scolaire, de janvier 2026 à juillet 2027, et pourra être reconduit ou amendé par avenant signé par les deux parties. Aucune dépense n'est à prévoir pour le compte du Syndicat.

En conséquence, le comité syndical ouï l'exposé de son rapporteur :

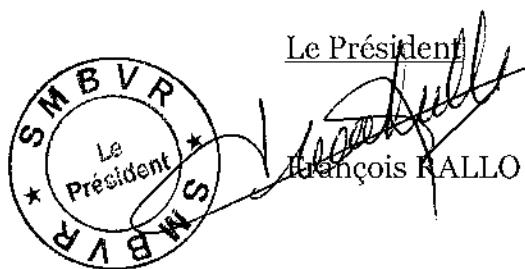
- **APPROUVE** la convention avec le lycée de Théza ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention de partenariat ainsi que tout acte utile en la matière.

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Projet de CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre le Lycée AGRICAMPUS 66 LEGTA F.G.LORCA (Établissement public local d'enseignement agricole), désigné sous le terme « EPLEFPA »

Et le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet Saint-Nazaire (SMBVR), désigné sous le terme « SMBVR »

I. Préambule

Dans le cadre de ses missions définies par le Code Rural (article L811-1), l'EPLEFPA développe des actions d'éducation au développement durable, d'appui aux territoires, de partenariat et d'innovation pédagogique.

Le SMBVR, structure compétente en matière de gestion des milieux aquatiques, mène des actions de restauration, préservation et valorisation du Réart et de ses affluents, dont l'Agouille de la Mar.

L'Agouille de la Mar constitue un corridor écologique reliant la plaine de Montescot à l'étang de Canet Saint-Nazaire. Malgré sa valeur écologique avérée, ce milieu est peu reconnu et parfois dégradé en raison d'usages historiques (ancien canal d'arrosage, dépôts, gestion artificialisée).

Le présent partenariat vise à encadrer la collaboration entre les deux structures pour la conduite de projets autour de la « **Valorisation écoresponsable de l'Agouille de la Mar** »

II. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques entre l'EPLEFPA et le SMBVR dans la mise en œuvre du projet pédagogique et territorial « Valorisation écoresponsable de l'Agouille de la Mar », programmé de janvier 2026 à juillet 2027.

Ce projet s'inscrit dans les missions d'appui au territoire et d'éducation au développement durable de l'EPLEFPA, ainsi que dans les missions de gestion, suivi écologique et communication du SMBVR.

III. Objectifs du projet

Objectif général

Contribution commune aux Objectifs de Développement Durable (ODD 3, 4, 6, 11, 13, 14, 15 et 17).

Objectifs spécifiques

1. **Éduquer** : former les apprenants aux enjeux écologiques, aux conflits d'usages, à la gestion d'un milieu aquatique.

2. **Préserver** : établir un diagnostic écologique et participer à la valorisation de la zone.
3. **Communiquer** : produire des supports pédagogiques et informatifs ; sensibiliser les habitants et acteurs du territoire.

IV. Acteurs du partenariat

4.1. Établissement (EPLEFPA AGRICAMPUS 66, LEGTA F. G.LORCA)

- Porteuse du projet : **Mme Béatrice GIRONA**, enseignante en biologie-écologie et écoréférente du lycée.
- Personnels volontaires du lycée dont Mme Laurence PALVADEAU, enseignante d'agronomie, aménagement et production, M Renaud BROCHIERO, enseignant de biologie-écologie, Mme Samia KABI, enseignante de Science économique et sociale, Mme Myrtille SPERRY, enseignante d'Education socio-culturelle.
- Élèves impliqués dans les modules, projets et actions d'enseignement : Ecoresponsables, filière STAV, 2nd Générale et technologique avec Option Ecologie Agronomie Territoire et Développement Durable.

4.2. Partenaires extérieurs

- **Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart**
- **Mairie de Corneilla-del-Vercol**
- **Mairie d'Alénya**
- **CAP 66 : M. LORCA.**
- Autres partenaires associés, sur accord écrit des deux parties.

V. Modalités de coopération

5.1. Engagements du SMBVR

- Apporter un appui technique
- Fournir les données disponibles (cartographies, inventaires, études)
- Participer aux réunions de suivi, à certaines sorties et temps pédagogiques
- Mise en relation avec les organismes intervenants sur l'Agouille : fédération de pêche, OFB, et tout autre acteur du territoire
- Valider conjointement les contenus destinés à la diffusion publique (panneaux, supports pédagogiques)
- Accueil d'élèves en stage, si possible
- Possibilité de participation de nos élèves à des réunions de terrain avec les parties prenantes

...

5.2. Engagements de l'EPLEFPA

- Mobiliser les apprenants et l'équipe pédagogique impliquée
- Conduire les études prévues aux différentes étapes du projet
- Concevoir les panneaux pédagogiques et supports de communication
- Relayer les résultats et actions du projet via les canaux institutionnels

...

5.3. Engagements communs

- Coopérer pour la cohérence scientifique des supports produits.
- Co-organiser les événements de restitution.
- Respecter les réglementations relatives aux milieux aquatiques et espaces naturels.

....

VI. Organisation et calendrier

6.1. Étape 1 : janvier – juin 2026.

- État des lieux écologique de l'Agouille réalisé par les écoresponsables du lycée, élèves de l'option Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable,
- Etat des lieux de la qualité de l'eau avec les élèves de filière Générale et STL,
- Etat des lieux sur la problématique inondation réalisé avec les élèves en filière STAV option aménagement paysagers et en classe entière au cours d'une pluridisciplinarité (SES/Bio-éco) dont le thème est le bien commun,
- Etat des lieux de la gestion des déchets qui s'envolent dans l'Agouille avec les élèves en filière STAV option aménagement paysagers

6.2. Étape 2 : septembre – décembre 2026

- Analyse des conflits d'usages avec les différents élèves concernés en fonction des thématiques
(Usagers, réglementations, acteurs publics)
- Présence d'un représentant de SMBVR pour l'aide à l'analyse (gestion actuelle, problématique rencontrées, réglementation...)
- Présence d'un élu pour l'aide à l'analyse politique.

6.3. Étape 3: mars – mai 2027

- Crédit et installation de panneaux ludiques de sensibilisation sous forme d'exposition itinérante

- Proposition des élèves de la gestion par l'aménagement et mise en œuvre après discussion et concertation entre partenaire.

Restitution finale : mai 2027

- Présentation publique si possible en fonction des contraintes scolaires (lieu à définir).

VII. Budget prévisionnel de l'EPLEFPA

Dépenses

- Infographie panneaux pédagogiques : **≈ 1200 €**
- Impression des panneaux : **150 à 1800 €** selon format
→ **Total estimé : 1350 à 3000 €**

Recettes

- Financement du Lycée : **1000 €**
- Appel à projet « Au fil de l'eau – Écoresponsabilité » : **350 à 2000 €**

Les coûts éventuels supplémentaires feront l'objet d'un accord écrit ou d'un avenant.

VIII. Évaluation

Indicateurs retenus :

- Résultats des **sondages auprès du public**, en mairie ou sur site,
- Retours qualitatifs des partenaires,
- Diffusion des productions via les sites institutionnels du lycée, des communes, du SMBVR, de la communauté de communes et de CAP 66,
- Pour les élèves : validation de l'engagement citoyen et obtention des badges « Écoresponsabilité ».

IX. Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de signature et s'achève le **31 juillet 2027**.
Elle peut être reconduite ou amendée par avenant signé par les deux parties.

X. Résiliation

La convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis écrit de **deux mois**, après concertation préalable.

XI. Règlement des litiges

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la convention sera examiné en priorité par les partenaires. Aucune conséquence financière pour les différentes parties.

XII. Signatures

Fait à , le

Pour l'EPLEFPA Agricampus66, LEGTA F.G.LORCA

Nom, fonction, signature, cachet

Pour le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart

Nom, fonction, signature, cachet

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 066-200044147-20251209-DELIB_2025_43-DE

Berger
Levrault